

Construisez votre futur
avec la Fondation partenariale de l'UTT



Fondation utt
université de technologie de Troyes



“

Unissons nos forces, construisons demain ensemble

”



L'UTT : Grande école ET université

L'UTT est une université de technologie jeune, dynamique, ouverte sur le monde, portée par des valeurs fondatrices et par la volonté de s'adapter aux besoins de l'industrie et de la société :

- ▶ des hommes et des femmes engagés, enseignants, chercheurs, services support
- ▶ un modèle novateur et atypique
- ▶ 2600 étudiants, un tremplin vers l'avenir.

Créée en 1994, l'UTT, un établissement original qui développe un nouveau modèle d'enseignement supérieur en France à la croisée des formations d'excellence et de la recherche de pointe. Capable de fédérer des compétences fortes dans de nombreux domaines, elle contribue à relever les grands défis sociétaux de notre temps. L'UTT fait partie du Groupe UT qui regroupe les trois Universités de Technologie de France.



Une nouvelle Fondation partenariale

L'UTT, forte de ses relations avec le monde industriel, ouvre, avec la Fondation UTT, une nouvelle passerelle de coopération et de co-construction, avec les entreprises et/ou leurs fondations, destinée à soutenir des projets utiles et à forte dimension économique et sociétale.

La Fondation constitue ainsi un outil de rapprochement entre l'UTT et le monde socio-économique à travers des partenariats forts, existants ou nouveaux.

Elle a pour vocation en synergie avec les missions de l'UTT :

- ▶ d'accélérer les avancées de la recherche et de l'innovation pédagogique,
- ▶ de porter les programmes et initiatives innovants à vocation sociétale et éthique,
- ▶ de co-construire des projets avec les entreprises, confrontées à la complexification croissante et la vulnérabilité des systèmes et réseaux.



Ce que la Fondation vous apporte

- Enrichir et soutenir votre politique de formation, avec notre offre de formation continue définie sur mesure avec vous.
- Contribuer à la formation de vos futurs collaborateurs français et étrangers, capables de relever vos défis technologiques et sociétaux à travers les cursus spécialisés, l'alternance,...
- Favoriser l'éclosion de tous les talents en soutenant l'égalité des chances en lien avec vos politiques RSE : bourses, prix, concours, ...
- Accéder aux compétences des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des anciens élèves, adaptées aux enjeux complexes de société - technologiques, scientifiques, humains - à travers des projets concrets.
- Créer des domaines de recherches croisés en lien avec vos questions de prospectives : séminaires, chaires, parrainage d'équipements de recherche et d'enseignement...
- Renforcer votre rayonnement national et international : échange de chercheurs de renommée internationale, parrainage de promotion de double cursus, accueil d'étudiants étrangers, formation d'étudiants français à l'étranger...



Une relation partenariale de long terme

Par votre engagement dans la Fondation, et votre soutien financier (éligible aux déductions d'impôts du mécénat) et par notre volonté de vous associer pleinement aux résultats des actions entreprises, nous initierons une relation de long terme. Elle pourra ensuite prendre d'autres formes, comme par exemple, la recherche partenariale.

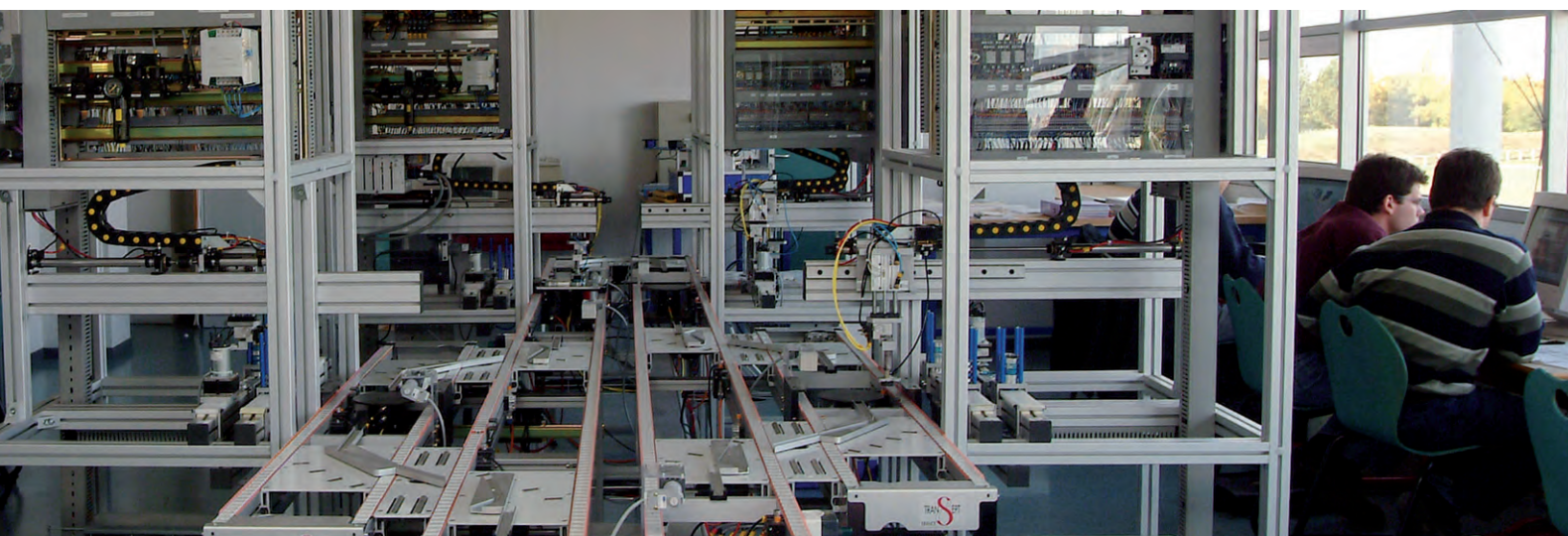
Quelques exemples d'associations possibles :

- ▶ Des opérations de relations publiques et de communication
- ▶ Un accès privilégié aux recherches effectuées dans le cadre de la Fondation
- ▶ Invitation aux séminaires de recherche et à des colloques nationaux et/ou internationaux
- ▶ La possibilité de recourir à toute l'expertise scientifique de l'UTT et à différents niveaux de service
- ▶ Un accompagnement privilégié de votre politique de recrutement et la valorisation de votre "marque employeur" auprès de nos diplômés (ingénieurs, masters, docteurs) français ou étrangers.

Une relation de confiance

En tant que partenaire, vous aurez accès à la gouvernance de la Fondation :

- ▶ Une gouvernance partagée avec les membres fondateurs au sein d'un conseil d'administration.
- ▶ Une transparence de l'utilisation des fonds garantie par un rapport annuel remis aux donateurs.
- ▶ Un conseil scientifique garant de la pertinence scientifique et sociétale des projets soutenus.





Comment VOUS associer à la Fondation ?

Au fil de nos rencontres, nous élaborerons ensemble le partenariat qui correspond à vos objectifs. De multiples formes d'action sont possibles. Elles prendront sens avec vous.

Chaires

- Chaires d'enseignement : créer de nouveaux enseignements tout en permettant d'augmenter le nombre de publications et en donnant une plus grande visibilité nationale et internationale
- Chaires de recherche : créer un espace de réflexion autour d'une problématique où tous les acteurs peuvent se rencontrer, soutenir des thématiques émergentes

Prix

Bourses

- Bourses d'excellence pour des doctorants, des étudiants ingénieurs, des étudiants étrangers sélectionnés par un jury
- Bourses de mobilité pour permettre aux étudiants de partir à l'étranger
- Bourses sociales

Financement d'équipements ou d'infrastructures

nécessaires à l'amélioration du campus, au développement de l'UTT, au maintien de son attractivité et pour assurer un environnement de qualité

Financement de séminaires

Tutorat d'égalité des chances

par un accompagnement personnalisé

Recrutements

de professeurs de renommée internationale

Parrainages

- d'une formation en particulier
- d'une promotion entière

* Régime fiscal des dons

Le don est déductible de l'impôt sur le Revenu (IR) à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts).

Pour les entreprises

Les versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire (article 238 bis du code Général des Impôts).

Pour les particuliers

Si vous êtes redevable de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), le don est déductible à hauteur de 75 %, dans la limite de 50 000 € par an. (article 885-0V bis du Code Général des Impôts tel que prévu par l'article 16 alinéa III de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat).

Contact

Tél : 03 25 71 76 13
fondation.utt@utt.fr
www-fondation.utt.fr

Fondation de l'UTT
12 rue Marie Curie - CS 42060
10004 TROYES CEDEX